

N° 2024-942

ARRETÉ

Le Président de la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Vu l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, propriétaire du complexe de tennis situé au 195 rue Mirabeau 69400 Villefranche-sur-Saône réalise des travaux de rénovation des surfaces des terrains intérieurs ;

Considérant que pour garantir l'efficacité de ces travaux, une immobilisation des terrains de 3 semaines est nécessaire après la fin des travaux ;

Considérant que la réouverture sera envisagée le lundi 26 Août 2024 en fonction de l'évolution des travaux et de l'accord de l'entreprise les réalisant.

ARRETE

Article 1 : L'utilisation des terrains intérieurs du complexe de tennis situé au 195 rue Mirabeau 69400 Villefranche-sur-Saône est interdite du 07 Aout 2024 au 25 Août 2024.

Fait à Villefranche,
Le 22 juillet 2024


Le Président
Pascal RONZIÈRE

